



# La ville de Nanterre mobilisée contre l'épidémie : communiqué N°5 du 30 mars 2020

- 1. Accueil des enfants de policiers, pompiers et militaires.** La ville de Nanterre a décidé de répondre favorablement à la demande d'accueil dans les écoles et en crèche des enfants de policiers, pompiers et militaires, très sollicités dans cette crise. Cet accueil s'ajoute à celui des enfants des personnels soignants, mis en place depuis le 16 mars et le passage au stade 3 de l'épidémie.
- 2. Centre médical Covid-19.** Le centre médical mis en place par la ville de Nanterre pour l'accueil, la consultation et l'orientation des patients présentant les symptômes du Covid-19 est resté ouvert tout le week-end grâce à la mobilisation des médecins et personnels soignants des centres municipaux de santé et la participation de médecins généralistes libéraux de Nanterre. En 9 jours, 260 patients ont été pris en charge dans ce centre installé dans les locaux de la médecine sportive au Palais des Sports.
- 3. 51 citoyennes et citoyens de Nanterre** se sont portés volontaires pour participer aux actions bénévoles consistant à effectuer des courses ou à les porter au domicile de personnes ne pouvant pas se déplacer. Ces volontaires sont mis à la disposition de plusieurs associations (Secours populaire, Epicerie sociale, foyer Les Jours Heureux, associations de soutien scolaire) qui encadrent ces actions de solidarité. Pour vous porter volontaire, un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site web de la ville.
- 4. Les demandes de repas au domicile de personnes âgées** isolées et de personnes handicapées organisées par le centre communal d'action sociale sont en augmentation. Aujourd'hui ce sont 400 repas qui sont portés chaque jour par des agents de la ville dans le cadre de sept tournées quotidiennes de livraison.
- 5. Contact avec les quatre EHPAD.** La ville de Nanterre est entrée en contact avec les quatre EHPAD pour connaître leur situation et examiner l'aide qui pouvait leur être apportée. Selon les informations communiquées par les directions de trois établissements sur quatre, il ressort qu'une résidente d'un établissement a été diagnostiquée au Covid-19 et que toutes les précautions ont été prises la concernant. Dans un autre établissement, deux résidents sont décédés sans qu'un lien direct avec l'épidémie ait été médicalement établi. La ville a fourni des thermomètres à l'un des établissements afin d'effectuer des

6. relevés quotidiens de température, et des dotations de masques de l'ARS sont parvenues aux quatre EHPAD. Le lien entre les résidents et les familles est maintenu par des rdv vidéos.
7. **Foyer de travailleurs migrants.** La ville de Nanterre s'est inquiétée auprès du Préfet du département, de l'Agence Régionale de Santé et des bailleurs concernés, des conditions de confinement des résidents des foyers de travailleurs et retraités migrants situés à Nanterre. Les premières mesures prises par l'ARS et le décret signé par le Préfet ce dimanche 29 mars prévoyant la réquisition de divers établissements publics et privés pour répondre à des besoins d'hébergement, apparaissent comme une réponse à l'inquiétude portée par la ville de Nanterre.
8. **Equipes mobiles dans les quartiers.** Les équipes mobiles mises en place par la ville de Nanterre continuent de tourner chaque jour dans tous les quartiers pour demander aux personnes encore dehors sans motif impérieux de regagner leur domicile. Cette action est menée 7 jours sur 7 de 14h30 à 20h avec un relais en soirée par les médiateurs de nuit. Ce travail vient en appui de l'action de quatre patrouilles de la police nationale dont l'intervention depuis le 17 mars s'est traduite par plus de 1 000 contraventions à l'encontre de personnes présentes dans l'espace public sans justification.

**Nanterre, le 30 mars 2020**